

Formation d'un Conseil des collèges du Québec et d'un Conseil des universités du Québec - La ministre David mandate des experts pour consulter les réseaux collégial et universitaire

MONTREAL, le 11 juill. 2016 /CNW Telbec/ -

La ministre de l'Enseignement supérieur, M^{me} Hélène David, a annoncé aujourd'hui avoir mandaté MM. Claude Corbo et Guy Demers afin de consulter les réseaux collégial et universitaire sur la manière et l'environnement nécessaire à l'implantation d'un Conseil des collèges du Québec ainsi qu'un Conseil des Universités du Québec. MM. Corbo et Demers présenteront leurs propositions dès l'automne prochain. Celles-ci permettront aussi d'établir les paramètres d'une Commission mixte de l'enseignement collégial et universitaire qui serait placée sous l'autorité des deux Conseils. M. Demers devra aussi poursuivre sa réflexion au sujet de la révision du Régime des études collégiales. La formation générale ainsi que l'épreuve uniforme de français seront toutefois maintenues.

« Je souhaite rapidement passer à l'action à la lumière des recommandations qui me seront présentées par MM. Corbo et Demers. Ces Conseils permettront d'avoir une évaluation indépendante et autonome de la qualité des programmes, à la hauteur des meilleures pratiques existantes. L'enseignement supérieur au Québec est une très grande réussite, qui doit être connue et reconnue, mais nous devons envisager de nouvelles instances pour assurer la réflexion, la collaboration et la complémentarité entre les réseaux collégial et universitaire. Nous devons poursuivre le développement de nos deux réseaux et ainsi maintenir nos collèges et nos universités comme chefs de file sur l'échiquier mondial, et ce, au bénéfice de nos étudiants, de nos institutions et de leur personnel », a déclaré la ministre David.

À propos des mandats

Les travaux de M. Corbo permettront à celui-ci de mener à terme sa réflexion quant à l'implantation d'un Conseil des universités du Québec. Rappelons que M. Corbo est l'auteur du *Rapport du chantier sur un Conseil national des universités (2013)*.

Dans le cadre de son mandat, M. Demers procédera à une consultation du milieu concernant la création d'un Conseil des collèges du Québec et poursuivra sa réflexion déjà amorcée sur l'assouplissement du Régime des études collégiales. M^{me} Rachel Aubé, ex-directrice des études au Cégep Beauce-Appalaches, et M. Louis Lefebvre, ex-directeur général du Cégep de Saint-Félicien, appuieront M. Demers dans ses travaux. Rappelons que ce dernier est l'auteur du *Rapport du chantier sur l'offre de formation collégiale* (2013).